

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAL DU 21 JUIN 2017

2017/35 - HUMANICITÉ - MÉDIATION SOCIALE - CONVENTION DE COOPÉRATION AVEC CITEO

En 2015, l'Institut Catholique de Lille, qui poursuit la construction de ses derniers îlots, situé à Lomme et Capinghem, a sollicité Citéo pour expérimenter un service de médiation sociale au sein du quartier Humanicité,

Cette action de médiation sociale s'est inscrite parmi les expérimentations pilotes validées par le Conseil Régional Nord-Pas de Calais et la Mission Régionale d'Appui au développement des emplois en médiation sociale, qui visent à identifier les champs d'extension possibles et pertinents de la médiation sociale contribuant au mieux vivre et agir ensemble des populations.

Le suivi et l'évaluation des activités de médiation menées auprès des usagers (habitants, résidents des structures médico-sociales, salariés, étudiants, ...) et des différents acteurs du quartier (bailleurs, syndicats de copropriété, centres de formation, structures sanitaires et médico-sociales, villes) ont démontré l'utilité sociale et les performances du dispositif expérimental. Cette construction, en lien avec les Ateliers Humanicité, permet aujourd'hui de modéliser un service de médiation sociale, territorial et mutualisé.

Les phases d'étude et d'expérimentation ont permis de faire valoir les plus-values de la médiation pour les acteurs et usagers du quartier. L'objectif visé est la pérennisation du service qui sera entièrement financé par l'ASL Humanicité dès janvier 2018.

Au regard des résultats obtenus, afin de maintenir ce dispositif particulièrement apprécié des différents acteurs du quartier (habitants, résidents, usagers, ...), l'Institut Catholique de Lille, la ville de Capinghem et la ville de Lille, commune associée de Lomme, souhaitent maintenir les activités du médiateur de Citéo sur le quartier Humanicité pendant la phase transitoire de préfiguration du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

Dans le cadre de ses missions, le médiateur intervient sur le quartier ou sur des évènements et actions en lien avec le quartier. Les objectifs généraux et opérationnels de ses activités se déclinent autour des quatre axes suivants :

AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE

Objectifs : rétablir un cadre de vie agréable, serein et épanouissant grâce à l'adoption par l'ensemble des habitants et usagers du quartier de comportements respectueux des autres et de leur environnement ; contribuer à un sentiment de bien-être, voire restaurer, pour certains, un sentiment de sécurité ; alimenter l'observatoire permanent du quartier, contribuer à l'expertise territoriale et à la définition d'actions préventives et consolider l'outil de partage des données et de coordination des actions avec les différentes parties prenantes du dispositif.

COHÉSION SOCIALE ET APPROPRIATION POSITIVE DU QUARTIER

Objectifs : faciliter la connaissance du projet et la compréhension des co-responsabilités du quartier ; faciliter l'appropriation positive du quartier et l'adhésion au projet Humanicité ; favoriser les rencontres entre les différents publics et créer des passerelles entre le quartier et son environnement.

.../...

IMPLICATION DES USAGERS/ ACTEURS DU QUARTIER

Objectifs : développer le pouvoir d'agir de l'utilisateur/acteur du quartier et co-construire avec les usagers du quartier des solutions pour résoudre les dysfonctionnements et prévenir les tensions.

ÉVALUATION PARTAGÉE ET MODÉLISATION

Objectifs : co-définir avec les parties prenantes et les futurs commanditaires des indicateurs de suivi et d'évaluation simples et mesurables et mesurer la performance du service de médiation en vue de sa pérennisation.

Le coût global de cette action a été estimé pour 2017 à 50 675 €, avec la proposition de répartition de financement suivante :

- Ville de Lille et sa commune associée de Lomme : 10 000 € (dix mille euros), subvention à Citéo
- Ville de Capinghem : 20 000 € (vingt mille euros), subvention à Citéo
- ICL : 20 675 € (vingt mille six cent soixante-quinze euros), dont 13 675 € (treize mille six cent soixante-quinze euros), sur appel de fonds trimestriel à échoir par Citéo, pour ses interventions.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le Maire ou l'élu délégué à signer la convention de coopération entre Citéo, l'Institut Catholique de Lille, la ville de Capinghem et la ville de Lille, commune associée de Lomme
- ◆ **AUTORISER** le versement de la subvention de 10 000 € à Citéo
- ◆ **IMPUTER** la dépense au Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 020 - Opération n°1119 - Code Service : NFE

ADOPTE A LA MAJORITE,

Abstentions : Mme ACS - M. HENRI - M. NIEUVIART – M. CAUX - Mme KEIGNAERT - M. DUEZ - M. MOMBOISSE.

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme